

IDENTIFICATION
Section : Immobilier
Intitulé de l'UE : Droit immobilier appliqué
Code de référence : 713906U32D1
Nombre de périodes : 140
Nombre de crédits ECTS : 13

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : <i>1. Capacités</i> <i>Face à des problèmes juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :</i> ➤ analyser et abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ; ➤ les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ; prévenir les litiges qui y sont relatifs ; ➤ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre. <i>2. Titre pouvant en tenir lieu</i> Attestation de réussite de l'unité de formation « Droit civil » code N 713201U32D2 classe dans l'enseignement supérieur économique de type court.

Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'Étudiant :

- d'acquérir les notions fondamentales du droit immobilier en relation directe avec la pratique de la profession ;
- d'exploiter des textes juridiques liés aux transactions immobilières.

Contenu du cours :

1. En droit immobilier

- prérequis importants en droit immobilier
- les formalités de mise en vente
- les servitudes
- les principes régissant les droits réels : propriété, usufruit, usage, habitation, superficie, emphytéose, copropriété ;
- les baux : bail de droit commun, bail commercial, de résidence principale, bail à ferme ;
- la publicité à donner à la transmission de droits réels immobiliers : transcription, privilège, hypothèque, enregistrement ;
- le logement.
- les ventes judiciaires

2. En droit immobilier appliqué

- méthodes de lecture adaptées aux textes juridiques pour se constituer une documentation
- analyse de documents liés à la vente immobilière

Bibliographie :

- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes ; les obligations, les contrats, AEDL, 1980
- Dubuisson, Droit des obligations (tomes 1,2,3), Diffusion universitaire ciaco, 2008
- le répertoire notarial
- la revue de notariat belge

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Leclercq Marie-Aurore

METHODOLOGIE

Les méthodologies utilisées sont diverses et adaptées aux notions abordées :

- Approche théorique
- Travail de dynamique au travers de cas concrets et analyse de jurisprudence
- Travail participatif-interactions
- Travail de groupe

Les exercices pratiques ont une place importante dans les cours.

A la fin de chaque chapitre, des exercices seront réalisés.

Un feedback est donné sur les exercices et le travail de groupe réalisés en classe.

Il est également prévu deux tests intermédiaires afin de familiariser les étudiants avec l'examen écrit et les questions.

SUPPORTS

Support: PowerPoint, articles du code civil et documents

Il est mis à disposition des étudiant un syllabus à compléter par les notes de l'exposé oral.

Les étudiants doivent se munir du code civil et des législations adéquates indiquées par le professeur.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation

Examen écrit lors du dernier cours et présentation d'un travail de groupe (remise d'un écrit et oral)

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite,

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes et dans le respect des consignes données, en utilisant le vocabulaire adéquat et la documentation appropriée :

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit immobilier la régissant ;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre ;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs.

Pour la détermination du degré de maîtrise,

il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence entre la situation et l'analyse présentée,
- le degré de rigueur dans le développement de l'argumentation,
- le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques et juridiques utilisés.
- le niveau de discernement dans l'usage éventuel de l'Intelligence Artificielle : la capacité à utiliser, lorsque cela est pertinent, les outils d'IA de manière éthique, critique et transparente, en cohérence avec les objectifs du cours et dans le respect du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM.

UTILISATION DE L'IA

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est autorisé dans le cadre de cette UE, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM, pour autant qu'il soit éthique, responsable et transparent.

Les outils d'IA peuvent soutenir la compréhension ou la rédaction, sans se substituer à la réflexion personnelle.

Toute utilisation doit être mentionnée explicitement (outil, type d'aide), et l'utilisateur reste responsable du contenu, de la vérification des informations et du respect des droits d'auteur.

Tout usage non conforme, notamment en cas de plagiat, de désinformation ou d'atteinte à la confidentialité, est interdit.